



VOLS BIPLACE
STAGES
VOYAGES



06 88 52 85 99
05 62 99 63 32
epvl@epvl.fr
www.epvl.fr

EPVL - 65240 ADERVELLE



STAGE PARAPENTE - FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Je réserve une place sur le stage du

au

Débutant

Progression

Autonomie

Thermique

Grands Vols

Pour les stages Evolution et Voyages voir site web EPVL (www.epvl.fr)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone fixe

mobile

Email

Poids

Taille

Femme

Homme

Profession

date de naissance

Etes-vous licencié FFVL ? Non Oui N° et date de licence

Disposez-vous d'un équipement de vol ?

Aile Non Oui Marque, modèle et surface

Sellette Non Oui Marque, modèle et taille

Secours Non Oui Marque, modèle et surface

Casque Non Oui

Radio Non Oui Marque et modèle

Vario Non Oui Marque et modèle

Niveau du dernier stage effectué

Mois et année

Lieu

Structure

ATTENTION !

Pour valider définitivement votre inscription, le secrétariat doit être possession d'un bulletin d'inscription dûment complété (version papier ou numérique), ainsi que du paiement de l'acompte correspondant par chèque ou virement bancaire.

Chèques à l'ordre de Sarl EPVL - Virements bancaires à C.E. Midi-Pyrénées l'IBAN FR76 1313 5000 8008 1094 4573 294

En cochant cette case, je déclare avoir pris connaissance du descriptif du stage sur le site web EPVL, ainsi que des conditions générales figurant au verso, et y souscrire sans restriction.

N.B. Comment avez-vous connu l'E.P.V.L. ?

Internet Biplace Relation Autre :

CONDITIONS GÉNÉRALES

RÉSERVATION ET INSCRIPTIONS

- ▶ Réservez votre **place** par **téléphone** ou via **notre site Internet** www.epvl.fr
- ▶ L'option est retenue **10 jours**. (Au-delà des 10 jours l'EPVL considèrera la place libre et pourra à nouveau en disposer sans prévenir le stagiaire ayant posé l'option)
- ▶ L'inscription **définitive** ne sera **validée** qu'à **réception du bulletin d'inscription**, et d'un chèque ou virement de **150 €**
- ▶ Vous recevrez en retour, une confirmation d'inscription qui vous renseignera sur les modalités de présentation au stage (lieu et heure de rendez-vous, montant du solde à régler, et détails divers ...). Cette confirmation vous sera demandée en début de stage.

MODALITÉS ET RÈGLEMENT

- **150 €** à l'ordre de l'EPVL au moment de l'inscription,
- le **solde** indiqué sur la confirmation. A la fin de stage, à l'ordre des moniteurs, pour la partie enseignement.

LE TARIF DU STAGE COMPREND

L'enseignement, dispensé par une équipe de Professionnels indépendants. L'utilisation du matériel collectif (salles de cours, navettes atterrissages/décollages, outils pédagogiques, etc..).

Le prêt du matériel individuel (aile, sellette, casque, récepteurs radio), sauf sur les stages «à Thèmes», pour lesquels nous proposons, aux stagiaires ne possédant pas d'équipement, des formules de location.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ▶ Age minimum : 12 ans (autorisation parentale pour les mineurs et certificat de **moins d'un mois** à la date de début de stage)
- ▶ Certificat médical d'aptitude à la pratique du parapente. (Validité **3 ans** pour les pilotes de 12 à 18 ans inclus - **6 ans** de 19 à 49 ans inclus
3 ans à partir de 50 ans)
- ▶ Prise d'une licence-assurance FFVL comprenant une Responsabilité Civile Aérienne personnelle. (Cette licence-assurance peut être contractée en ligne sur le site de la FFVL (Fédération Française de Vol Libre) ou sous format papier le premier jour de stage. Penser à vous munir d'un chèque bancaire O l'ordre de la FFVL)

ÉQUIPEMENT

Il est indispensable de prévoir une paire de chaussures à tiges montantes, à semelles structurées (ex. chaussures de moyenne montagne). Une paire de gants souples est conseillée.

FONCTIONNEMENT DES STAGES ET ANNULATION

1 - En cas de désistement du stagiaire :

- à plus de 15 jours avant le début du stage (cachet de la poste faisant foi) l'EPVL **conserve 50 €** pour frais de dossier;
- à moins de 15 jours, l'EPVL conserve :
 - 1 - la **totalité** de l'acompte en cas d'annulation définitive **ou**
 - 2 - la **moitié** de l'acompte en cas de report de stage selon le calendrier de l'**année en cours**.

2 - En cas d'annulation par l'EPVL pour effectif insuffisant :

Le fonctionnement des stages présentés sur le calendrier n'est pas contractuel, un stage peut être reporté ou remboursé pour manque de participants. L'EPVL préviendra les stagiaires inscrits **15 jours avant** le début du stage et :

- 1 - soit proposera d'autres dates en fonction du calendrier
- 2 - soit remboursera en totalité l'acompte versé

3 - En cas de perturbations météorologiques

Cas n°1 : Vous avez réglé 150 € avant le stage : seules les journées réalisées seront facturées. (un solde sera dû ou non fonction du nombre de journées réalisées)

Cas n°2 : Vous avez réglé la totalité du stage avant son commencement, nous vous proposons :

- 1 - soit un **avoir sur un stage équivalent** des journées non réalisées (la validité de cet avoir sera valable sur l'année en cours et l'année suivante. Au-delà de cette période l'avoir est perdu)
- 2 - soit le **remboursement** des journées non réalisées.